



**Compte rendu de la séance du**  
**Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial**  
**des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel**  
**du**  
**21 mars 2019**

Vos représentants :

Nathalie Lasserre

Anne Lecard

Frédéric Silvestre-Toussaint-Fortesa

**Bonne lecture !**

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du CHSCT du 20 novembre 2018 et désignation du secrétaire du comité**

Le procès-verbal a été adopté et M. Jean Rodrigues De Oliveira, représentant la CFDT des agents de greffe, a été désigné secrétaire du comité.

## **2. Bilan d'activité du CHSCT (2018) et programme de prévention des risques professionnels pour l'année 2019**

Le bilan d'activité de l'année 2018 a été présenté : nombre de réunions du CHSCT, visites de juridiction par une délégation du comité, examen des registres de sécurité au travail et des accidents de services (présence de nuisible, risque d'intrusion, chutes, risques électriques, ambiance thermique), problématique des DUERP à actualiser chaque année, fiches réalisées par le Dr Brami médecin de prévention, formations dispensées par le CFJA sur la sécurité au travail, les habilitations électriques, les risques psycho-sociaux ainsi que les travaux pilotés par la direction de l'équipement. L'importance du rôle des assistants de prévention au sein de leurs juridictions respectives a été soulignée à plusieurs reprises.

Plusieurs objectifs ont été mis en exergue pour le programme de prévention des risques professionnels au titre de l'année 2019 :

- Poursuivre la réalisation des DUERP et rappeler l'importance aux chefs de juridiction d'actualisation annuelle de leur DUERP
- Suivi des dispositions statutaires en matière de sécurité
- La direction de l'équipement a pour mission de poursuivre les audits énergétiques pour ambiance thermique et les travaux d'accessibilité aux handicapés
- Informations par le Dr Brami, médecin de prévention sur les bienfaits de l'arrêt du tabac, allergies et travail, comportement anormal au travail

La possibilité de mettre en place un binôme d'assistants de prévention greffe-magistrat a été évoquée. L'administration a chargé la direction des ressources humaines d'examiner cette question pour la prochaine réunion du CHSCT.

## **3. Suivi des visites effectuées dans les juridictions par des délégations du CHSCT:**

A la suite de la visite du TA de Rennes (4 octobre 2018), le CHSCT a émis plusieurs remarques et recommandations : la séparation des flux privé/public n'est pas satisfaisante dans le jardin, il est nécessaire de poursuivre la démarche accessibilité aux handicapés de la salle d'audience, une réflexion doit être menée sur le nouveau point de rassemblement incendie pour l'annexe et les espaces d'attente doivent être aménagés, un espace doit être trouvé pour le local ménage et il est nécessaire de surveiller l'évolution des fissures sur l'entrée de la salle de restauration.

L'assistant de prévention du TA de Rennes précise que les fissures se sont aggravées.

L'administration indique qu'un expert se déplace à la fin du mois et que des travaux seront réalisés.

Le TA de Nice a déménagé et une délégation du CHSCT a visité les nouveaux locaux le 13 décembre 2018. L'administration indique que la majorité des agents sont satisfaits par ce déménagement. Le CHSCT a émis des recommandations sur la problématique d'intrusion par une issue de secours en terrasse, sur l'accessibilité aux handicapés, notamment sur la matérialisation sur le sol de la salle d'audience des places réservées handicapés, sur la

nécessité de baisser la hauteur du pupitre avocat, sur le déplacement du point de rassemblement incendie, sur l'acquisition d'un logiciel pour repérer les failles dans l'ambiance thermique et sur l'absence d'aération de certaines pièces (notamment, le local avocat).

L'administration a indiqué que l'ascenseur, en panne en raison de remontées d'humidité d'origine inconnue, sera mis en route et réceptionné le 22 mars 2019.

#### **4. Suivi des mesures et examen des registres**

De nombreuses mentions ont été portées dans les registres. Vos représentants notent qu'elles font l'objet d'un examen systématique par le chef de juridiction et que des mesures sont prises. Par exemple, au TA de Cergy-Pontoise, un mégot de cigarette non éteint a été découvert et un rappel des règles de sécurité incendie a été diffusé ; au TA de Versailles, l'achat d'un panneau « sol glissant » a été effectué à la suite de la chute d'un agent sur le sol mouillé après nettoyage ; au TA de Lille, un fil électrique à été débranché par un agent non habilité et un rappel des consignes en la matière a été réalisé.

Au TA de Montpellier, des travaux de remplacement du système de climatisation doivent être entrepris au vu de l'obsolescence du système actuel. L'administration indique que des études sont prévues en cours d'année. Pour la période estivale, une solution temporaire de climatisation d'une pièce est envisagée.

L'essentiel des signalements concerne le report d'accidents de travail et de trajet, constitués majoritairement par des chutes.

#### **5. bilan des accidents de travail**

Il y a sur la période de référence 26 accidents, 2 de moins que sur la précédente, 20 de trajet et 6 de service. La plupart de ces accidents concernent des chutes, un heurt contre une porte et des douleurs lombaires en soulevant une charge lourde.

#### **6. Bilan et perspectives de la direction de l'équipement**

Pour le TA de Nantes, un bien situé à une quinzaine de minutes du Tribunal a été visité pour accueillir une chambre, dans l'attente dans 5-6 ans de la reprise des locaux du centre hospitalier voisin.

De même, pour le TA de Toulon, deux biens sont à l'étude pour accueillir une partie du Tribunal à 50m et 100m du Tribunal.

Vos représentants SJA et USMA ont souligné que ces solutions, qui scindent un Tribunal, ne sont pas satisfaisantes et doivent rester temporaires.

A la demande de vos représentants SJA, la problématique du relogement du TA de Toulouse a été évoquée. Ils ont souligné que les travaux actuels de confort ne doivent pas devenir un prétexte pour laisser ce tribunal dans des locaux qui ne présentent pas les conditions d'hygiène, de sécurité et les conditions de travail pour accueillir un tribunal.

L'administration a indiqué que la décision est suspendue dans l'attente de la localisation de la future CAA d'Occitanie et qu'elle recherche un relogement pérenne qui correspond aux besoins de la population concernée.

## **7. Bilan et perspectives et de la direction des systèmes informatiques**

7.1 Suivi du déploiement de l'application « Télérecours citoyens » dans la juridiction administrative.

3000 requêtes ont été enregistrées par télérecours citoyens mi mars (soit, 9% des requêtes éligibles) et 5 000 dossiers ont été rattachés à télérecours citoyen. Les débuts sont prometteurs et l'application devrait être complète mi-avril 2019, après inclusion des requêtes des mandataires et des requêtes collectives.

7.2 Le 3ème écran

L'administration a indiqué que l'installation d'un troisième écran peut être demandée par tout magistrat intéressé. La présence d'un poste de travail de 1,5m minimum est nécessaire.

## **8. Point sur la mise en œuvre du télétravail dans les juridictions administratives.**

Ce dispositif concerne 107 agents de greffe dans 27 juridictions, soit 7,7% des effectifs dont presque autant de catégorie A, B et C. 70% des agents sont en télétravail 1 jour par semaine. Les représentants des agents de greffe regrettent la réticence de certains chefs de juridiction concernant la mise en place du télétravail.

## **9. Point d'étape sur la mise en place des plans de prévention des risques psychosociaux dans les juridictions administratives.**

Des notes à l'attention des présidents de juridiction sur « la prise en charge des RPS dans les juridictions administratives » ont été envoyées aux chefs de juridictions qui n'ont pas encore mis en place leur plan de prévention des risques psycho-sociaux. Seulement 12 juridictions ont établi un diagnostic et mis en place un plan de prévention des RPS.

L'administration a présenté un projet de note à l'attention des chefs de juridiction sur « le traitement d'un RPS » et ce sujet a été mis à l'ordre du jour de la réunion des chefs de juridictions.

Cette note a appelé deux remarques de vos représentants SJA, à la lumière de la situation de souffrances au travail liées à des RPS révélée récemment au sein d'un TA.

- Vos représentants SJA ont déploré l'absence d'information de cette situation au CHSCT qui, en tant qu'instance chargée des conditions de travail, est compétente en matière de prévention des RPS et ont demandé à ce que le CHSCT soit informé de tous les cas de souffrances au travail liées à des RPS signalés au gestionnaire.

- Vos représentants SJA ont également demandé à ce qu'une cellule d'écoute RPS soit mise en place au niveau national, à l'instar de celle qui existe en matière de discriminations. Cette cellule d'écoute pourrait être saisie par les magistrats et agents victimes de souffrances au travail liées aux RPS dans l'optique d'une prise en charge adéquate et déliée du contexte local, les cellules de veille locales ne pouvant à l'évidence

pas remplir cette fonction. Il a été acté l'inscription à l'ordre du jour du prochain CHSCT de la question de la constitution d'un groupe de travail, émanant du CHSCT, sur la mise en place de cette cellule d'écoute.

#### **10. Avancement de la mise en place des visio-audiences de la CNDA aux CAA de Lyon et Nancy et perspectives d'extension du dispositif.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi asile-immigration, des visio-audiences de la CNDA, dont les locaux arrivent à saturation, ont été mises en place en mars 2019 dans les CAA de Nancy et Lyon.

Vos représentants SJA s'interrogent sur les mesures prises concernant la réticence affichée de certains avocats, notamment du barreau de Lyon, sur les visio-audiences. L'administration a répondu qu'il existe une volonté politique de mettre en place de tels outils et qu'il va falloir trouver le moyen de rétablir le dialogue avec eux.

Un bilan est prématuré et vos représentants ont voté pour qu'une visite d'une délégation restreinte du CHSCT soit organisée au mois de septembre 2019.

#### **11. Médecine de prévention**

Le Dr Brami, médecin de prévention du Conseil d'Etat, a présenté trois fiches :

- « la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé dans la fonction publique ».
- « l'accident ischémique transitoire : une urgence absolue ».
- « l'éclairage à LED et prévention »

Vos représentants SJA vous rappellent que l'ensemble des fiches du Dr Brami, médecin de prévention, sont mises en ligne sur l'Intranet sous la rubrique médecin de prévention.

Vos représentants SJA ont interrogé le Dr Brami sur l'incidence de la lumière bleue émise par les écrans d'ordinateur sur la vision. Cette dernière a indiqué qu'en l'état actuel des connaissances médicales, aucune incidence n'a été constatée. En revanche, le travail prolongé sur écran a des incidences négatives sur la vision et un travail sur l'ergonomie du poste de travail (éclairage de la pièce, grandeur des écrans, ...) peut réduire ces effets négatifs.

#### **12. Calendrier du premier semestre 2019**

Une délégation du CHSCT visitera le tribunal administratif de Nantes et la CAA de Nantes le 15 et 16 mai 2019

La prochaine séance plénière du CHSCT aura lieu le 18 juin 2019 à 14h.